



Flashez ce QR-code ou
[cliquez ici](#) pour accéder aux
 informations relatives aux
 coopératives scolaires.

Pédagogie coopérative

La Coopérative scolaire OCCE : une association au service d'une éducation citoyenne, responsable et solidaire.

Comme à chaque rentrée scolaire, il va être question, dans toutes les écoles, de la Coopérative scolaire. Mais connaissez-vous réellement les objectifs poursuivis par cette dernière ? Savez-vous simplement à quoi est utilisé l'argent qui vous est demandé ?

Le but des coopératives OCCE est d'éduquer les élèves (par l'apprentissage de la vie associative et la prise de responsabilités réelles en fonction de leur âge) à leur futur rôle de citoyens. C'est l'éducation à la citoyenneté :

« *apprendre à apprendre et à vivre avec les autres, par les autres et pour les autres, et non pas seul contre les autres* ».

Le projet pédagogique et son financement

Comme toute association, la coopérative scolaire OCCE mène des projets, à l'initiative des enseignants et des élèves. Pour réaliser ces projets, il est nécessaire d'alimenter les fonds de la coopérative ; plusieurs sources y participent : subventions des collectivités, ventes lors de la fête de l'école, vente de photographies scolaires, de calendriers...

Il est également proposé aux familles de participer au financement de la coopérative (le plus souvent, en début d'année scolaire) : il ne peut s'agir que d'un soutien volontaire et modique, qui manifeste la volonté de soutenir les actions de la coopérative de l'école ou de la classe.

L'OCCE au service des coopératives scolaires

Les coopératives scolaires des écoles maternelles et élémentaires sont, dans leur grande majorité, affiliées à une association départementale de l'Office Central de la Coopération à l'Ecole⁽¹⁾.

Les coopératives scolaires adhérentes de l'OCCE paient une cotisation modique qui leur donne accès à de multiples services comme :

- l'assurance de tous les élèves pour les activités de la coopérative (notamment lors de voyages ou de sorties scolaires),
- des informations, conseils et outils pédagogiques pour accompagner les projets et mettre en place une réelle vie associative et coopérative au sein de la classe ou de l'école⁽²⁾.

Nous espérons que tous les élèves vivront, grâce à leur coopérative OCCE, une année scolaire 2015/2016 riche en apprentissages et en projets coopératifs qui les aideront à devenir des citoyens autonomes, responsables et solidaires.

Eric WEILL
 Président de la Fédération OCCE



Photo : © Robert Touati

1. Créé en 1928, l'Office Central de la Coopération à l'Ecole (OCCE), Fédération nationale d'associations départementales, est reconnu d'utilité publique, agréé par le Ministère de l'Education nationale, et reçoit le soutien financier de l'Etat pour développer ses actions à destination des coopératives et promouvoir son projet. L'OCCE fédère aujourd'hui plus de 55 000 coopératives scolaires. Voir le Règlement Intérieur des Coopératives Scolaires et la circulaire ministérielle relative aux coopératives scolaires sur le site : www.occe.coop.

2. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter les enseignants de votre école ou l'association départementale de l'OCCE (contacts sur www.occe.coop).